

**Commission de suivi de site
de la société armoricaine de valorisation énergétique (SAVE) - Cornillé**

Réunion du 19 avril 2013

COMPTE-RENDU

Le 19 avril 2012, s'est tenue, sous la présidence de M. Jean-Yves FRAQUET, sous-préfet de Fougères-Vitré, la réunion annuelle de la commission de suivi de site (C.S.S) de la SAVE dans les locaux de l'entreprise à Cornillé.

Participants :

Collège des représentants des collectivités territoriales :

M. André BOUTHÉMY, conseiller municipal de Cornillé (titulaire)
M. Thierry TRAVERS, conseiller général

Collège des représentants des associations et riverains :

M. PÉGEAUD, association Eaux et Rivières de Bretagne (titulaire)
M. Michel DAVENEL association SAVANE (suppléant)

Collège de l'exploitant :

M. Dominique TOUSSAINT, responsable Exploitation SAVE (titulaire)
M. Xavier LAMBERT, agissant pour la gérance et par délégation (suppléant)

Collège des représentants de l'Etat :

M. Jocelyn LEVAVASSEUR, DREAL – UT 35
M. Christian ENFRIN, ARS/DT35 - pôle santé environnement

Collège des salariés :

M. Jean-Pierre MEREL, technicien d'exploitation
M. Charles POULARD, technicien de maintenance

Secrétariat : Mme Nadège BRASSELET, sous-préfecture de Fougères-Vitré

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 4 AVRIL 2012

Le compte-rendu de la réunion du 4 avril 2012 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE

M. LAMBERT évoque l'article 6 du règlement intérieur qui précise que « l'exploitant présente à la commission, la nature, la quantité et la provenance des déchets traités au cours de l'année précédente ».

Il rappelle que la S.A.V.E est une entreprise privée implantée sur un secteur très concurrentiel. Il refuse donc que ses clients puissent être connus de ses concurrents.

M. LEVAVASSEUR précise que dans un premier temps, il est suffisant de ne donner qu'une information générale, sans référence aux clients.

L'ensemble des membres de la commission accepte la modification du règlement intérieur.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU

Chacun des 5 collèges doit désigner son représentant au bureau lors de la première réunion de la C.S.S. Ces représentants devront élaborer l'ordre du jour des prochaines C.S.S.

Collège « Administrations de l'Etat » : M. LEVAVASSEUR

Collège « Élus des collectivités territoriales » : M. BOUTHÉMY

Collège « Riverains de l'installation classée ou associations de protection de l'environnement » : M. PEGEAUD

Collège « Exploitants de l'installation classée » : M. LAMBERT

Collège « Salariés de l'installation classée » : M. MEREL

BILAN D'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2012

ACTIVITÉ, EXPLOITATION ET CONTRÔLES

Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter : 56 600 tonnes brutes/an.

Très légère augmentation en ce qui concerne l'activité « déchets ». Ils sont constitués :

- des boues provenant de la station d'épuration d'eau
- des déchets organiques.

Stabilité concernant la filière traitement des cendres (1989 tonnes produites).

Ces **cendres** ont deux destinations possibles de traitement :

- SEDA à Champteussé sur Baconne, centre d'enfouissement technique de classe 1 (181 tonnes)
- TERRAG à Kaiserslautern (Allemagne), centre de valorisation minière (1808 tonnes).

M. PEGEAUD remarque que la quantité de cendres produite par la S.A.V.E est minime. Les « Refid » (**résidus** des fumées d'incinération très polluants) représente 1 % des déchets traités.

Véolia extrait la quantité de résidus exploitables (sous forme de sel), le reste est envoyé en centre d'enfouissement

Le **sable** du lit fluidisé est renouvelé à intervalles réguliers. Le sable évacué augmente très peu (124 tonnes en 2012).

Les campagnes d'analyse par un prestataire spécialisé agréé Cofrac permettent d'analyser tous les paramètres d'émission atmosphérique de polluants. Les contrôles QAL-2 et AST permettent de vérifier le bon étalonnage des appareils d'auto-surveillance.

Si une dérive est constatée au niveau du prélèvement, la chaîne de mesure est entièrement vérifiée.

En avril 2012, un problème a été constaté au niveau de l'étalonnage QAL-2. Celui-ci a donc été réitéré en octobre comme le prévoit la réglementation. Le second QAL-2 d'octobre a été conforme .

La seconde campagne de mesure des rejets atmosphériques a été initiée de façon inopinée par les services de la DREAL, et réalisée par l'organisme SOCOTEC.

M. LEVAVASSEUR précise que les résultats étaient conformes et que le système d'auto-surveillance mis en place par l'exploitant a été validé.

AUTOSURVEILLANCE 2012 :

- Soufre : 2 dépassements ont été relevés, suite à des erreurs humaines de maintenance.
- Monoxyde de carbone : 1 dépassement en juin 2012, suite à des coups dans le débit des déchets combustibles ; 4 autres dépassements dus à des bourrages intempestifs.
- Indisponibilités des appareils de mesure : pour cause de pannes ou de maintenance. La majeure partie de ces indisponibilités a été relevée en HCI, en raison de la sensibilité trop importante de l'appareil Servomex. Le nouveau système de mesure AP2E devrait remplacer cet appareil en 2013.

BILAN ANNUEL DES FLUX POLLUANTS :

Depuis 2011, le calcul des flux polluants est réalisé (volume de polluants émis dans l'atmosphère).

Les résultats montrent que ceux-ci sont très inférieurs aux valeurs réglementaires.

BILAN DE LA SURVEILLANCE DE L'EAU :

Consommation d'eau en 2012 : 18 134 m³, dont 13 103 m³ valorisés pour la production de vapeur à Cornillé SAS.

Une canalisation supplémentaire a été installée afin de recycler 2519 m³ d'eau en sortie de station d'épuration CORNILLÉ-SAS. Cette eau peut ainsi être utilisée pour les lavages à la SAVE. L'analyse de l'eau de lavage des véhicules montre l'absence de légionelles.

M. ENFRIN informe que le suivi des légionelles dans les eaux a permis de constater qu'il n'existait pas, en l'état, de risque particulier au sein de la société.

BILAN ÉNERGÉTIQUE :

Production totale de vapeur : 47 172 MW.h.

Taux de valorisation : 60,2 %

Disponibilité de fonctionnement : 351 jours.

POINTS A SIGNALER :

1. Anomalie QAL 2 en avril 2012.

M. LEVAVASSEUR précise que les rejets sont très limités, ce qui augmente la difficulté du travail d'étalonnage.

2. Incident électrique sur le TGBT (disjoncteurs cassés)

3. Fin 2012, fuite sur un évaporateur. Non réparable selon le constructeur, d'où l'isolement définitif de 2 rangées de tubes, ce qui a entraîné une perte de 2 % de la capacité de l'évaporateur.

INSPECTION DREAL :

Celle-ci a été réalisée le 24 octobre 2012.

Un second analyseur (laser AP2E) doit être mis en place. La 1^{ère} tentative en octobre 2012 s'est soldée par un échec. Les défauts ont été corrigés avec le fabricant et une seconde tentative aura lieu en octobre 2013.

M. LAMBERT précise que cette nouvelle technologie (« laser AP2E ») a tout d'abord été utilisée par l'armée. Elle fonctionne sous vide (99,5 % de vide) ce qui entraîne très peu d'interférences.

SURVEILLANCE DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Réalisée par le cabinet GES, par le prélèvement d'échantillons de lait et de fragments de sols, afin d'analyser les concentrations de dioxines et de métaux lourds (PCB...).

Les résultats sont très en deçà des valeurs réglementaires. Après une légère augmentation en 2011, les valeurs de 2012 sont en diminution.

Laits :

Teneur en dioxines : 0,215 pg/g de MG. Valeur la plus basse enregistrée depuis 10 ans.

Aucun impact significatif des métaux lourds sur l'environnement.

Sols :

Le référentiel utilisé est celui de l'épandage.

Teneur en dioxines : 0,495 pg/g.. Nettement inférieur aux valeurs seuils des sols contaminés.

Concernant les éléments traces métalliques, 2 parcelles ont fait l'objet de prélèvement. Aucun impact environnemental n'a été mis en évidence.

QUESTIONS DIVERSES

Le sous-préfet souhaite avoir des précisions sur la concurrence existant sur ce secteur d'activité.

M. LAMBERT rappelle que le secteur est très concurrentiel. Il fait état d'une baisse des prix effrénée suite à l'arrivée des méthaniseurs notamment.

Il précise également que la production de déchets est en nette diminution, alors même que des capacités exutoires sont disponibles, ce qui entraîne inévitablement une baisse des prix du marché.

Afin de s'adapter aux contraintes du marché, la S.A.V.E a ouvert son champ de collecte et augmenté ces offres de destruction.

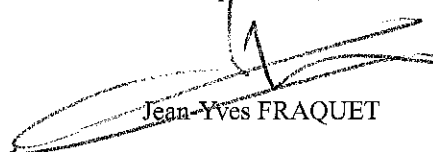
Le sous-préfet demande à M. LAMBERT de l'informer plus précisément par écrit des difficultés auxquelles l'entreprise pourrait être confrontée.

M. LEVAVASSEUR constate que le bilan décennal a fait apparaître une optimisation et un très bon fonctionnement de l'installation. Mais il souhaite faire remarquer qu'une forte augmentation des capacités de traitement n'est pas possible sans modifier notablement les outils en place.

Il rappelle également que la convention de rejets vers « Cornillé-SAS » arrive à échéance en juillet 2013. Il est donc nécessaire de prévoir son renouvellement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Sous-Préfet remercie l'ensemble des participants avant qu'une visite de l'entreprise ne soit proposée aux membres de la CSS.

Le président,



Jean-Yves FRAQUET